

## **Affaire Joué-lès-Tours : mise en examen de F. Belghoul (JRE)**

Suite à la publication en mars dernier, sur le site internet des JRE (Journées de Retrait de l'Ecole), d'une vidéo diffamant une collègue de l'Ecole Blotterie à Joué-lès-Tours, la procédure judiciaire débouche aujourd'hui notamment sur la mise en examen de Farida Belghoul.

Cette dernière, d'après les documents qu'elle produit sur son propre site, a été convoquée pour complicité dans un « délit de diffamation publique envers un fonctionnaire public ».

SUD éducation 37 se félicite que l'instruction de ce dossier soit élargie à l'ensemble des personnes qui ont attisé des haines sociales, par leurs actions ou leurs propos diffamatoires, et manipulé des personnes en situation de grande fragilité, dans un quartier dit « sensible » mais pour autant paisible de l'agglomération de Tours.

Nous ne pouvons de fait que déplorer la victimisation dont F. Belghoul se prétend l'objet. Ces propos révèlent surtout le manque d'arguments de la part des personnes mises en examen.

Sud Education 37 rappelle au passage qu'aucune plainte n'a été déposée à l'encontre de l'enseignante et pour cause...

Les diverses publications faites par F. Belghoul sur son site sont en outre accompagnées par des commentaires toujours aussi injurieux à l'égard des enseignants concernés et plus largement de l'Education nationale. Cela n'a rien d'étonnant de la part d'un mouvement qui entretient une certaine confusion complotiste au profit d'une idéologie conservatrice avec le soutien de nombreux mouvements réactionnaires proches de l'extrême droite (ceux de Dieudonné, de Soral, ou du Printemps Français).

### **SUD éducation 37 estime essentiel d'insister sur les points suivants :**

- Bien qu'elle ait obtenu la protection fonctionnelle de l'Education nationale, la collègue diffamée mène seule aujourd'hui des actions juridiques face aux accusations qui ont été portées à son encontre. Ces mises en examen résultent en effet de l'action qu'elle a entamée en juillet dernier à savoir un dépôt de plainte auprès du Juge du tribunal de Grande Instance de Tours, avec constitution de partie civile.

- La vidéo diffamatoire est à ce jour toujours accessible. Elle est notamment diffusée sur le site de la FAPEC (Fédération autonome des Parents Engagés et Courageux, ex-JRE), elle a été vue des dizaines de milliers de fois et accompagnée de commentaires haineux, dont des menaces de mort.

- Contrairement à ce qui a été affirmé par certains représentants syndicaux dans la presse, c'est cette sordide affaire qui a forcé la collègue à demander son changement d'affectation (avec l'appui du Directeur Académique d'Indre-et-Loire), ceci afin d'assurer sa sécurité et la sérénité de l'école Blotterie.

- Enfin, nous avons eu à déplorer, et ce à plusieurs reprises, l'extrême difficulté à faire fonctionner et respecter les procédures d'urgence relatives au dépôt du droit d'alerte, dans le cadre des CHS-CT. Il est regrettable de constater que l'administration, de même que certains représentants des personnels, semblent méconnaître le rôle essentiel de ces instances pour la défense et la protection des personnels.

**SUD éducation 37 réaffirme son soutien moral, matériel et juridique à la collègue, ainsi qu'à tous les collègues qui se retrouvent bien seuls lorsqu'ils sont attaqués par des parents d'élèves.**

**Sud Education 37 réclame que l'administration de l'Education Nationale assume pleinement son rôle dans la protection des fonctionnaires pour ne pas les laisser dans l'isolement le plus total face à des actes ou des paroles qui les fragilisent et qui attaquent le service public.**